



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

2600 postes supprimés par le ministre Non monsieur le ministre, le 1^{er} degré n'est pas épargné !

Le ministre Blanquer annonce, une nouvelle fois par simple voie de presse, la suppression de 2600 postes dans l'Education nationale.

Les postes des uns sont les droits des autres

Au nom de la priorité affichée par le gouvernement au primaire le ministre précise que les suppressions de postes ne concernent que le secondaire et les administratifs.

Le SNUDI-FO rappelle que 400 personnels administratifs en moins dans les IA, les Rectorat, les circonscriptions sont autant de personnels en moins pour assurer les opérations de gestion des droits statutaires des PE : promotion, affectation, traitement, la gestion des remplacements

Ces postes sont les moyens qui garantissent à chaque PE le respect de ses droits en matière de mutation, d'affectation, de versement des traitements, des indemnités et des promotions en temps et en heure.

Oui les postes de nos collègues administratifs sont la garantie du respect des droits statutaires et réglementaires des PE.

Ainsi dans le même temps le ministre annonce dans un GT une modification en profondeur des règles d'affectation des PE « pour alléger des opérations » qui « prendraient trop de temps et de personnel ». Ainsi le ministre s'apprête à remettre en cause les règles de mutations définies dans chaque département pour y substituer l'arbitraire comme cela vient d'être instauré avec l'évaluation des enseignants.

Les postes statutaires manquent dans les écoles, les PE se mobilisent

Dans le 1^{er} degré comme ailleurs la politique de réduction des dépenses publiques, dont la traduction actuelle est CAP-2022, s'applique dans les écoles. Le manque de postes indispensables dans le 1^{er} degré : remplaçants, spécialisés, RASED, effectifs de classes trop élevés... est patent.

Les 1900 postes annoncés suffiront à peine à compenser les CP et CE1 dédoublés en REP et REP+, alors que le dispositif CP 100% réussite de l'an dernier a aspiré nombre de postes de remplaçants qui font défaut en période de maladie.

Les CUI-aide administrative pourtant essentiel à l'accomplissement des tâches des directeurs d'école sont licenciés par milliers, les AESH manquent et les PE attendent parfois plusieurs mois avant d'obtenir un AESH que la MDPH a pourtant notifié comme étant indispensable à une inclusion.

Depuis la rentrée dans nombre de départements, délégations, rassemblements et manifestations se sont multipliés pour obtenir des ouvertures de classe.

Le ministre embauche plus de 3000 contractuels Il doit ouvrir la liste complémentaire du CRPE

Le ministre prend prétexte du manque de postes pour généraliser le recours systématique à des personnels contractuels. Ainsi plus de 3000 enseignants sont des contractuels précaires, sans réels droits en lieu et place du recrutement de fonctionnaires avec des garanties statutaires conformément à l'art 3 du statut général qui impose de recourir à la liste complémentaire du CRPE.

Est cela « la priorité au primaire » tant vantée par le ministre ?

Dans ces conditions le SNUDI-FO dénonce les tours de passe-passe du ministre qui tente d'opposer les enseignants du 1^{er} degré à ceux du 2nd degré et aux personnels administratifs.

Pour le SNUDI-FO, il y a urgence à créer des centaines de postes d'enseignants nécessaires pour faire face aux besoins dans les écoles. Cela signifie dans l'immédiat que le ministère autorise enfin l'ouverture de la Liste Complémentaire à hauteur des besoins.

Montreuil le 19 septembre 2018